



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/192

Approbation d'une convention de prêt du film "En vie" de Maryvonne Arnaud de la Ville de Lyon / CHRD à l'association "Mémoires des signes", dans le cadre de l'exposition Paysages de Mémoire" au Centre du Patrimoine Arménien de Valence

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/192 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRÊT DU FILM "EN VIE" DE MARYVONNE ARNAUD DE LA VILLE DE LYON / CHRD À L'ASSOCIATION "MÉMOIRES DES SIGNES", DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION PAYSAGES DE MÉMOIRE" AU CENTRE DU PATRIMOINE ARMÉNIEN DE VALENCE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation est propriétaire du film « en vie » réalisé en 2016 par Maryvonne Arnaud, à l'occasion de l'exposition temporaire « Rêver d'un autre monde ».

Ce film reprend des images de migrants qu'elle a organisées sous la forme d'un dispositif original. Entremêlant photographies et textes d'écrivains ou de journalistes, soulignant ainsi la porosité qui existe dans le traitement de ces sujets entre champ documentaire et expression artistique.

L'Association « Mémoires des signes » qui se consacre directement ou indirectement à la mise en valeur, la préservation, l'étude, la diffusion dans un but pédagogique et/ou de recherche scientifique et la mise à disposition de fonds et de ressources, archives ou non, textuels, audiovisuels, audios et/ou visuels, Internet ou informatiques quels qu'ils soient, nationaux ou internationaux.

Souhaite projeter ce film à l'occasion de l'exposition « Paysages de mémoires » qui sera présentée au Centre du Patrimoine Arménien de Valence du 15/01/2021 au 15/05/2021. A cette occasion des photographies de Maryvonne Arnaud seront également exposées.

La convention jointe au présent rapport précise les modalités de ce prêt à titre gratuit.

Le film sera prêté sous format fichier enregistré sur une clé USB fournie par l'association Mémoires des signes. A l'issue de l'exposition cette clé USB et le fichier du film seront restitués à la ville de Lyon CHRD.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1. La convention de prêt à titre gratuit établie entre l'Association « Mémoires des signes » & la Ville de Lyon-CHRD pour le film de Maryvonne Arnaud « En vie » dans le cadre de l'exposition « Paysages de mémoire» est approuvée.
2. M. le Maire de Lyon est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT